

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 20 juin 2022
N° CP-2022-6-12-6
N° applicatif 3939

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service de l'environnement

Service consulté

MISE EN OEUVRE D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN

Résumé : Dans le cadre de la programmation GERPLAN 2022, la Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée pour la mise en œuvre de cinq opérations relevant des domaines de l'environnement, de l'agriculture, de l'alimentation, du paysage et de la sensibilisation au cadre de vie.

Il vous est proposé de soutenir ces projets pour un montant total de subvention de 4 567 € (dont 3 367 € en investissement et 1 200 € en fonctionnement), qui ont fait l'objet d'un avis favorable des Commissions territoriales concernées de juin.

Le GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Péri-urbain) est une démarche de territoire collective, initiée et accompagnée par notre Collectivité et portée par les structures intercommunales.

Ses objectifs sont :

- de croiser les enjeux environnementaux, paysagers, agricoles et alimentaires du territoire concerné, sur la base d'un diagnostic partagé et d'une forte concertation entre acteurs locaux,
- d'établir une feuille de route collective et opérationnelle, validée par tous pour répondre à ces enjeux.

Sa déclinaison pratique passe par une programmation annuelle établie par chaque structure intercommunale engagée dans la démarche et la mise en œuvre d'actions concrètes portées par différents acteurs, publics, associatifs ou privés.

La Collectivité européenne d'Alsace est ainsi sollicitée pour la mise en œuvre de cinq opérations inscrites à la programmation GERPLAN 2022 des Communautés de Communes de la Région de Guebwiller et Sundgau, ainsi que de Mulhouse Alsace Agglomération.

Ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable des 13^e, 14^e et 15^e Commissions territoriales (Région de Colmar, Agglomération de Mulhouse et Sud, Saint-Louis, Sundgau, Thur Doller) de juin.

Territoire Région de Colmar

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller :

- ✓ la commune de GUEBWILLER sollicite une subvention de 1 103 € pour la création de haies champêtres d'un linéaire total de 460 m sur 8 sites différents,
- ✓ la commune de BERGHOLTZ sollicite une subvention de 540 € pour la création d'un verger communal de 80 ares plantés de fruitiers haute tige de variétés traditionnelles.

Territoire Agglomération de Mulhouse

Dans le cadre du GERPLAN de Mulhouse Alsace Agglomération la commune de SAUSHEIM sollicite deux subventions, comme suit :

- ✓ de 858 € pour la création d'un verger pédagogique à proximité du groupe scolaire nord avec les enfants de l'école maternelle et l'association locale des arboriculteurs,
- ✓ de 866 € pour le renforcement de la trame verte et la création d'îlots de fraîcheur avec les enfants de l'école élémentaire et le conseil municipal des jeunes.

Territoire Sud, Saint-Louis, Sundgau, Thur Doller

La commune de CARSPACH sollicite une subvention de 1 200 € pour une opération de sensibilisation « Pomme d'habitude » sur la thématique du verger auprès des classes de CP et CE1/CE2 de l'école élémentaire.

La liste de ces cinq opérations ainsi que leur imputation budgétaire sont annexées au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, dans le cadre de la démarche GERPLAN, une subvention à chacun des porteurs de projets des opérations listées dans le tableau annexé au rapport, dont le montant total s'élève à 4 567 € (dont 3 367 € en investissement et 1 200 € en fonctionnement). Les imputations budgétaires de chacune des opérations y sont également précisées.

Les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération. Les crédits nécessaires seront imputés aux programmes P226O002T05 pour l'investissement et P226O002T06 pour le fonctionnement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY